

Les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes : un point réglementaire, des rencontres, un site dédié.

Sophie-Joy ONDET et Antoine BAULARD

Quelles sont les substances utilisables ? Point réglementaire en mai 2022.

La réglementation sur l'usage des PNPP continue d'évoluer, traduisant le travail sous-jacent de longue haleine de personnes déterminées de différents organismes comme la Confédération Paysanne avec l'Aspro PNPP ou l'ITAB, que nous ne pouvons que chaleureusement remercier.

Une Préparation Naturelle Peu Préoccupante (PNPP) est préparée à partir d'une substance qui est soit une Substance de Base (SB) soit une Substance Naturelle à Usage Biostimulant (SNUB) et réalisée selon un procédé accessible à tout utilisateur final.

- ✓ Il y a actuellement 10 Substances de Base utilisables en Arbo Bio sur un ensemble de 21 substances utilisables en AB. Ces substances ainsi que leur préparation sont décrites dans les fiches de l'ITAB (1). Chaque substance de base autorisée par une commission européenne, est le fruit d'un long travail de montage de dossier.
- ✓ Les substances naturelles à usage biostimulant (SNUB) sont bien plus nombreuses. On trouve les 148 plantes ou plus exactement 148 parties de plantes médicinales hors monopole pharmaceutique, vendues par d'autres personnes que les pharmaciens (2). Enfin depuis le 14 juin 2021, un arrêté approuve que l'on puisse utiliser comme SNUB, toutes les plantes ou parties de plantes consommées dans l'alimentation humaine et animale. Cela augmente notablement le nombre de plantes utilisables en préparations.
- ✓ Les procédés accessibles à tout utilisateur final correspondent à des moyens manuels, mécaniques, gravitationnels, par la dissolution dans l'eau ou dans l'alcool, la flottation, l'extraction par l'eau ou par l'alcool, la distillation à la vapeur, le chauffage pour éliminer l'eau. On peut donc réaliser des infusions, décoctions, macérations, fermentations, des pressages et des distillations.

Si l'on veut faire une préparation à partir d'une substance de base, on doit respecter la recette donnée dans la fiche correspondante (1).

Si l'on envisage de réaliser une préparation à partir d'une SNUB, les différents procédés accessibles à tout utilisateur final, listés plus haut, sont possibles.

Une PNPP à partir d'une substance de base ou d'une SNUB (substance naturelle à usage biostimulant), est soumise au respect d'un cahier des charges (3) qui impose :

- 1- de compléter une fiche de préparation, simple et rapide à compléter (fiche n°1 si la préparation est destinée à un usage sur sa ferme ; fiche n°2 pour une destination commerciale) (3)
- 2- de garder les informations nécessaires à l'identification de la conformité des plantes (et éventuellement de l'huile végétale ou de l'alcool utilisé)
- 3- avoir un lieu de stockage des matières premières et des produits finis, pour éviter une dégradation ou une contamination (par d'autres produits) ; être dans des conditions de fabrication maîtrisées (ustensiles et récipients propres, contenants étanches, ...)
- 4- de définir une date de péremption ou d'utilisation optimale
- 5- de définir dans le cas d'une préparation en vue d'être commercialisée, un délai d'application avant récolte (pour assurer la qualité sanitaire de la récolte).

Tous ces points cités ici sont extraits d'articles, décrets et règlements à retrouver dans le cahier des charge (3).

Actuellement, il n'est pas autorisé d'utiliser ou de commercialiser une préparation à base d'huile essentielle qui serait par ailleurs contenue dans un produit qui possède une autorisation de mise sur le marché en tant que pesticide.

Les 10 substances de base actuellement autorisées en arbo bio sont : *Equisetum arvense* (prêle), Saccharose, Fructose, Hydroxyde de calcium, Lécithines, *Urtica* spp. (ortie), Bière, *Salix* spp. cortex (écorce de saule/osier), Phosphate de diammonium, Bicarbonate de sodium.

Globalement, une substance de base peut avoir un effet « -cide », permettant une action directe sur le ravageur ou l'agent pathogène. Une SNUB n'a pas d'effet « -cide » mais une action biostimulante comme son nom l'indique.

Documents où retrouver ces informations et les textes réglementaires :

- (1) Substances de Base (SB) : listes par filières et fiches descriptives sur « substances.itab.asso.fr »
- (2) liste des 148 plantes faisant partie des SNUB : « Article D4211-11 » ou sous « www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000019377852 » ou sur «
- (3) cahier des charges et les 2 fiches : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043669468

Des rencontres dédiées aux PNPP :

- Dans le cadre du projet RePNPP porté par la Confédération Paysanne, plus d'une quinzaine de rencontres sont organisées encore cette année pour les agriculteurs, dans différentes régions, dans l'objectif de faciliter les échanges entre paysans praticiens ou souhaitant utiliser les PNPP prochainement dans leur ferme et avoir une rapide vue d'ensemble de l'évolution réglementaire sur ce type de préparations. Les prochaines rencontres auront lieu dans le Hérault, Oise, Normandie, Bourgogne, Aveyron, Tarn-et-Garonne, (informations auprès de sguichard@confederationpaysanne.fr).

Les 29 et 30 Novembre à Villeurbanne, un colloque final du projet RePNPP est prévu et projeté de présenter l'ensemble des actions comme entre autres le partage des points forts de ces rencontres, une traduction claire de la réglementation, le site dédié aux pratiques et aux recherches réalisées sur les PNPP (décrit ci-dessous).

- Les 22 et 23 Novembre à Paris, se tiendront les Journées Techniques Intrants en production végétale, organisées par l'ITAB, dédiées aux techniciens, enseignants, chercheurs, agriculteurs, pour découvrir certaines avancées techniques récentes sur les PNPP.

Un site dédié au recensement des pratiques et des résultats d'expérimentations et de recherches fondamentales

Pour trouver plus facilement ce qui est pratiqué dans les fermes et ce qui a été évalué en expérimentation et en recherche fondamentale, un site va être lancé cette année. Il permettra de voir rapidement comment est utilisée par exemple une plante, si elle a été évaluée, comment et quels ont été les résultats.

Pour cette partie recensement des résultats d'expérimentations et de recherches fondamentales, le futur site s'appuie sur une base de données constituée au GRAB, à partir de comptes rendus communiqués, de recherche bibliographique et qui reste à compléter par de nouvelles parutions et par d'éventuelles résultats manquants. Cette bibliographie a été menée sur des parutions de 2000 à 2021, sur toutes les cultures végétales métropolitaines. Les références bibliographiques concernant les cultures outre-mer, sont recueillies par AVSF, partenaire du projet RePNPP et ne sont pas encore incluses dans cette base de données.

161 articles ont été analysés et inclus dans la base et 93 concernent l'arboriculture.

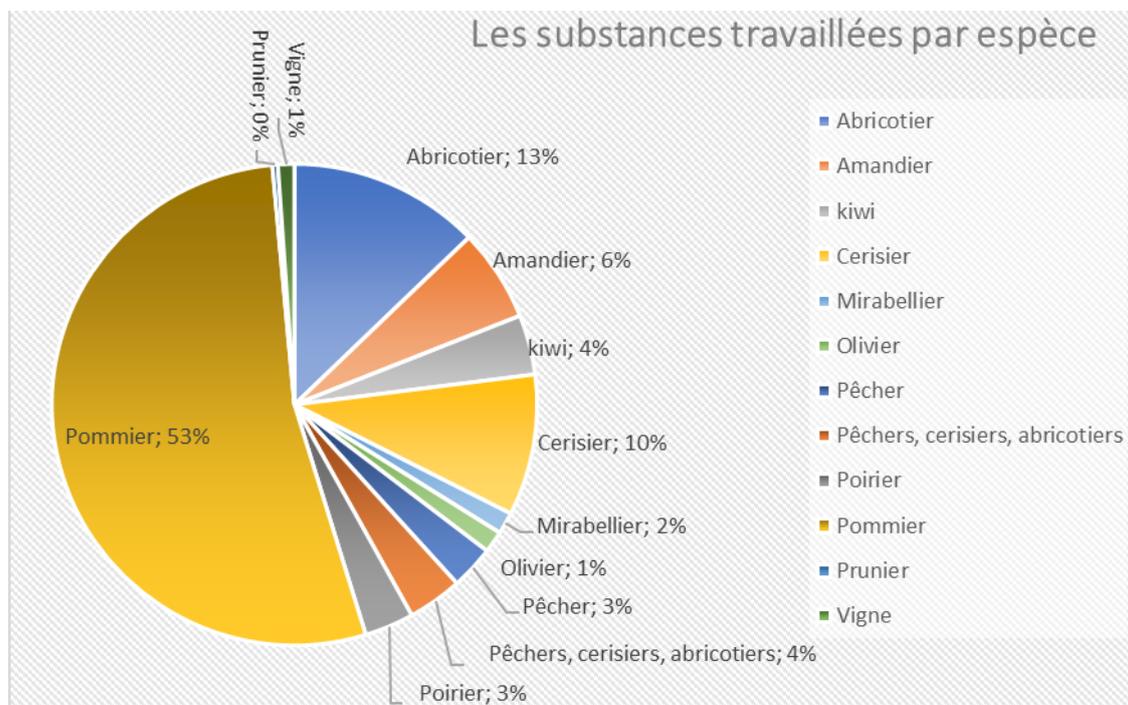


Figure 1 : Répartition par espèce du nombre de substances répertoriées

Parmi les nombreuses substances testées en arbo, celles ayant donné des résultats « bons » (par rapport au témoin, avec différence statistique avec le témoin) ou « très encourageants » (baisse d'au moins 20 % de dégâts par rapport au témoin mais sans différence statistique), sont évidemment beaucoup moins nombreux comme précisé dans tableau :

	Nombre de substances travaillées	Nombre de substances ayant obtenues de bons résultats	Nombre de substances ayant obtenues des résultats très encourageants
Abricotier	35	1	0
Amandier	17	0	2
Cerisier	36	11	8
Kiwi	11	1	1
Olivier	4	3	0
Pêcher	8	0	0
Poirier	9	0	0
Pommier	146	32	13
Prunier	1	0	0

Ce site sur lequel vous pourrez retrouver ces articles et faire une recherche par bioagresseur ou par culture, sera mis en ligne cette année et présenté lors du séminaire de novembre à Villeurbanne.